



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

DÉLIBÉRATION

N° 8 - 18.03.2021

En exercice... 28

Présents..... 25

Votants..... 28

Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
8. PATRIMOINE**

**Tarifs pour la vente d'ouvrages réalisés par le service  
patrimoine – Pays d'arts et d'histoire**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 18 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage** : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte** : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré** : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

**Rivedoux Plage** : Mme Simone FOULQUIER,

**St. Clément des Baleines** : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré** : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Marc CHAIGNE (donne pouvoir à Mme Simone FOULQUIER), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON).

**Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON.**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D20218-DE  
Reçu le 19/03/2021

\* \* \* \* \*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 mars 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 8 - 18.03.2021

En exercice... 28

Présents..... 25

Votants..... 28

Abstention ..... 0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 8. PATRIMOINE

#### Tarifs pour la vente d'ouvrages réalisés par le service patrimoine – Pays d'arts et d'histoire

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,*

*Vu la convention Pays d'art et histoire signée avec l'Etat le 27 novembre 2012,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment l'article 5.2, 2<sup>ème</sup> groupe, alinéa 3 relatif aux actions de mise en valeur du patrimoine local, entérinés par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,*

*Vu l'avis favorable de la Commission services à la population en date du 4 mars 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 mars 2021,*

Considérant la réalisation d'ouvrages par le service Patrimoine de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs pour la vente desdits ouvrages édités par la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs comme suit :

- Ouvrages des collections Pays d'art et d'histoire (Focus, parcours..) de plus de 10 pages : 7€
- Ouvrages illustrés à destination du jeune public de plus de 10 pages : 6 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver la tarification proposée ci-dessus pour la vente d'ouvrages réalisés par les services de la Communauté de communes de l'Ile de Ré,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Affichée le : **22 mars 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210318-D20218-DE  
Reçu le 19/03/2021